

Le 18 janvier 2012

Monsieur Michel GAILLARD
Commission Particulière du Débat Public
LGV POCL
68 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Pays de Nérondes regroupe 11 communes et 5 000 habitants dans la partie Est du Cher particulièrement affectée par le déclin économique.

Notre communauté de communes est très favorable à l'arrivée de LGV et l'accueille avec enthousiasme. Il s'agit d'une opportunité unique pour l'aménagement du territoire du centre de la France.

Après débat, le conseil communautaire montre une préférence pour les tracés Ouest et Médian (voir compte-rendu ci-joint).

En l'attente d'une concrétisation, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Bengy-sur-Craon

Blet

Charly

Chassy

Cornusse

Croisy

Flavigny

Ighol

Nornay-Berry

Nérondes

Ourover-les-Bourdellins



 Département du Cher

COMPTE RENDU du CONSEIL de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de NERONDES

Séance ordinaire du Mercredi 26 Octobre 2011

L' an 2011 et le 26 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Nérondes, sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président, M. LAROCHE Alain, 1er vice-président, M. JACQUET Robert, 2ème vice-président, M. PORIKIAN Thierry, 3ème vice-président, M. LAIGNEL Noël, 4ème vice-président, M. NOËL Thierry, M. GIRARD André, Mme AUDEBRAND Chantal, M. REGNAULT Dominique, M. MIGEON Jean-Yves, M. OUZE Bernard, Mme RAQUIN Edith, M. PENARD Jean-Louis, M. RICHARD François, M. THIBAUT Christian, M. FARGEAU Jean-Marie, M. REVIDON Laurent, M. GILBERT Roland, Mme COURIVAUD Bernadette, M. BELLERET Robert, M. LEROUX Jacques, Mme REBOUX Danielle, M. CORDEBOIS Loïc, Mme DENIS Huguette, M. LAGNEAU Serge, M. SAUVETTE Lucien.

Excusés : M. CHARRUE Bernard, M. COTTIN Gérald, M. DEVOUCOUX Paul, M. GRIETTE Loïc, Mme LEGROS Ghislaine.

Pouvoir : 1 (Mme LEGROS à M. DURAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Serge LAGNEAU

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

LOCAUX EDF : bail commercial avec ERDF

Monsieur le président rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes est en cours d'acquisition des locaux d'EDF de Nérondes. Toutefois, ERDF est prêt à rester sur Nérondes à condition de leur aménager un bureau à l'étage dans les des deux logements. La vente sera signée en même temps que le bail.

Le bâtiment se compose de différents bureaux au rez-de-chaussée, avec 2 logements et 2 studios à l'étage ainsi que des hangars à l'extérieur, sur un terrain clôturé.

Madame CLAMENT, architecte, a fait des propositions d'aménagement des bureaux pour la CDC au rez-de-chaussée, ainsi que la rénovation d'un des logements du haut et des travaux d'aménagement du deuxième en bureaux pour ERDF (selon leurs besoins).

Monsieur DURAND précise que la CDC peut obtenir différentes subventions, notamment la DTER pour les bureaux de la CDC, ainsi qu'une aide de la Région pour les logements.

Selon M. GILBERT, nous ne pouvons pas valider un tel projet aujourd'hui sur des promesses de subventions qui ne pourront peut-être pas être maintenues l'année prochaine.

Monsieur DURAND précise qu'il faut bien réfléchir sur cette opportunité et que ne figure dans le tableau annexe que les subventions sûres. En ne validant pas le projet, ERDF quitte Nérondes et c'est encore un service public de perdu.

Monsieur REVIDON voudrait savoir : quel est l'avenir de la CDC en achetant ces locaux ? Quelle est l'image de la CDC vis-à-vis de sa population ? Quelles sont les priorités de la CDC ? Il prend l'exemple de la CDC de la Septaine avec les compétences voirie, scolaire, enfance, et qui de plus ne travaille pas dans de beaux locaux.

Madame AUDEBRAND demande alors pourquoi le conseil à autoriser le président à acheter les locaux si ensuite nous ne poursuivons pas le projet ?

Monsieur RICHARD pense aussi que sans parler d'argent, la CDC emploie du personnel qui mérite de travailler dans des conditions adéquates.

Monsieur PORIKIAN rajoute que si nous prenons des compétences nouvelles, il faut derrière des moyens financiers et techniques.

Monsieur REVIDON souhaiterait que la CDC ait de vrais projets. Il lui semble que ce projet ne devrait pas avoir lieu maintenant. Jusqu'à présent, la CDC a pris des compétences qui ne coûtent rien aux communes. Il rappelle que la seule compétence qui n'a pas été prise à l'unanimité est celle de la TPU. Il remarque alors que les communes ne le regrettent pas car elles n'ont pas perdu financièrement.

Madame RAQUIN estime que le gymnase est un projet prioritaire, pense néanmoins que le bâtiment d'EDF est une opportunité financière car il apportera des recettes avec les loyers, mais est très sceptique pour celui de la zone d'activités de Blet.

Monsieur REVIDON n'est pas contre les projets mais estime que les locaux ne sont pas prioritaires. Il préfère perdre 6 personnes d'EDF que perdre un collège.

Il lui est répondu que le collège est géré par le Conseil Général pour les bâtiments et par l'Education Nationale pour l'enseignement. Monsieur DURAND lui rappelle que le projet de construction d'un complexe sportif est en cours et que le SIVOM en est aux études, que la CDC doit œuvrer pour maintenir tous les services publics.

Les arguments ayant été exposés, Monsieur le Président propose de délibérer sur la question et donne lecture à l'assemblée du projet de bail commercial entre ERDF et la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer le bail commercial avec ERDF fixant les modalités d'occupation des locaux.

réf : 2011_43

A la majorité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 5)

LOCAUX EDF : demande de subvention DETR

La Communauté de Communes du Pays de Néronde sollicite l'aide de la D.E.T.R. pour le financement de l'acquisition de son siège communautaire et la réalisation des travaux d'aménagement.

Coût de l'acquisition :

| | |
|---------------------|------------------|
| Acquisition | 150 000 € |
| Frais d'acquisition | 10 000 € |
| <u>Travaux</u> | <u>205 850 €</u> |
| Total | 365 850 € |

Financement :

| | |
|--------------------|-----------------|
| D.E.T.R. | 150 000 € |
| Emprunt | 200 000 € |
| <u>Fond propre</u> | <u>15 850 €</u> |
| Total | 365 850 € |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire sollicite l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la DETR pour l'acquisition et l'aménagement de son futur siège communautaire et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire à l'avancement du dossier.

réf : 2011_44

A la majorité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 3)

Approbation du 2ème acompte au SMIRTOM du Saint-Amandois

Le SMIRTOM, lors de son conseil syndical en date du 13 octobre 2011, a fixé le montant du

2ème acompte 2011 relatif à la participation des communautés de communes.

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Néronde, le montant du 2ème acompte s'élève à 164 598 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de verser le 2ème acompte 2011 au SMIRTOM pour un montant de 164 598 €.

réf : 2011_45

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SMIRTOM du Saint-Amandois

Monsieur le Président informe les conseillers que ce sujet n'est plus à l'ordre du jour car la CDC avait déjà délibéré en Septembre 2010 mais omis de transmettre l'information au SMIRTOM.

Adhésion à Cher Emploi Animation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du Projet Educatif Local, la communauté de communes est amenée à recruter de manière ponctuelle des animateurs inscrits à l'association CHER EMPLOI ANIMATION pour effectuer les activités proposées. CHER EMPLOI ANIMATION met à disposition ce personnel par l'intermédiaire d'une convention nominative moyennant une cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adhérer à l'association CHER EMPLOI ANIMATION à compter du 1er septembre 2011 moyennant une cotisation annuelle (5 € pour 2011).

réf : 2011_46

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à ADESS 58

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du Projet

Educatif Local, la communauté de communes est amenée à recruter de manière ponctuelle des animateurs inscrits à l'association ADESS 58 pour effectuer les activités proposées. L'ADESS 58 met à disposition ce personnel par l'intermédiaire d'une convention nominative moyennant une cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adhérer à l'association ADESS 58 à compter du 1er septembre 2011 moyennant une cotisation annuelle (10 € pour 2011).

réf : 2011_47

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative n° 2 - budget principal

Avant de délibérer sur ce sujet, Monsieur DURAND veut informer le conseil de la situation du SMEDEB.

C'est le Syndicat Mixte de Développement Economique de Baugy dont les communes de Bengy-sur-Craon et Chassy adhéraient avant la création de la CDC. Avec la création de la CDC et sa prise de compétence Enfance Jeunesse, la CDC représente ces 2 communes au SMEDEB et participe financièrement en leur lieu et place. Aujourd'hui, le SMEDEB est en cours de dissolution et les négociations sont très difficiles à mener. D'ailleurs, une réunion avait lieu ce soir pour les modalités. Monsieur DURAND avait demandé de lui transmettre un exemplaire des comptes de gestion pour travailler afin de préparer au mieux cette réunion. A ce jour, il n'a toujours rien reçu. A la base, cela devait être une réunion de travail, mais elle s'est transformée en conseil syndical sans la présence de Monsieur DURAND. Il précise qu'il ne peut pas y avoir de décision de dissolution du syndicat ce soir car il faut l'unanimité et ce n'est pas le cas. Il prévoit d'ailleurs d'envoyer un courrier au président du SMEDEB.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que des ajustements doivent être faits au niveau du budget d'investissement du budget principal suite à un rejet de mandat de la Trésorerie concernant une erreur d'imputation relative à la participation de la Communauté de Communes aux frais de construction du centre de loisirs de Baugy remboursés au SMEDEB, à savoir :

| <u>Imputation</u> | <u>Libellé</u> | <u>Montant</u> |
|-------------------|--|----------------|
| 21318 | Construction - autres bâtiments publics | - 1 500 € |
| 204158 | Subvention d'équipement - autres regroupements | + 1 500 € |

Monsieur REVIDON ne trouve pas normal que la CDC finance le SMEDEB pour un enfant de Bengy qui participe à Baugy alors que la CDC gère elle-même un accueil de loisirs.

Il lui est répondu que les habitants de Bengy et de Chassy ont la liberté de choisir entre les deux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les ajustements budgétaires ci-dessus.

réf : 2011_48

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur REVIDON précise qu'il faut aussi prévoir un amortissement de cette même somme par rapport à cette écriture. Il conseille de l'amortir sur 1 an.

Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué)
- et 10 commissaires titulaires

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- l'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :
 - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
 - de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté).
- ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
 - être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
 - avoir 25 ans au moins,
 - jouir de leurs droits civils,
 - être familiarisées avec les circonstances locales,
 - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
 - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
- La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,
- la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de

commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

➤ La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1er avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs ;
- dresse une liste de membres potentiels qui sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux (cf liste jointe)

réf : 2011_49

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

☛ Panneaux d'entrée dans les communes

Quelques élus avaient formulé le souhait de mettre le logo de la CDC sur les panneaux d'entrée des communes membres. Une liste est étudiée pour connaître le nombre et l'endroit où seront posés les panneaux. La décision est reportée au prochain conseil pour étudier les tarifs.

☛ Ligne TGV

Monsieur DURAND rappelle que le débat public va être lancé. La CDC ayant adhéré à l'association TGV Grand Ouest, il participera aux réunions programmées. Il précise que deux tracés seraient intéressants pour notre secteur. Monsieur BELLERET informe qu'au niveau du Conseil Général la tendance serait plus au tracé de l'ouest. Monsieur DURAND pense qu'il faudrait défendre celui de l'ouest et le médian. La décision sera prise lors du 1er semestre 2012.

Le conseil autorise le président à participer à ces réunions en défendant les deux projets de l'ouest et le médian.

☛ Proposition d'article sur les Ordures Ménagères

Monsieur PORIKIAN sollicite les communes pour insérer dans leur bulletin municipal un article sur les Ordures Ménagères.

Il en profite pour informer qu'il attend les derniers chiffres de clôture du SIRATROM afin de passer les écritures avant la fin de l'année. Il risque d'y avoir une décision modificative à valider lors du prochain conseil.

Concernant les impayés, l'argent rentre progressivement suite à une autre vague d'OTD et de possibles saisies ventes.

☛ **Prochaines réunions**

Monsieur DURAND propose de caler plusieurs dates de réunions pour la fin de l'année comme suit (sous réserve de modifications) :

- **Lundi 14 novembre 2011** : 18 H 30 Commission Enfance
- **Jeudi 17 novembre 2011** : 17 H 30 commission Travaux
- **Mardi 29 novembre 2011** : 15 H commission Culture
- **Jeudi 8 décembre 2011** : 18 H 30 Bureau
- **Jeudi 15 décembre 2011** : 18 h 30 conseil communautaire à Ignol

Le président,



Denis DURAND